

ALLOCATION FAMILIALE SUPPLÉMENTAIRE À LA SNCF : UNE INJUSTICE À COMBATTRE

Qu'est-ce que l'allocation familiale supplémentaire ?

C'est une allocation complémentaire liée au nombre d'enfants de l'agent-e et à son niveau hiérarchique. Contrairement à l'objectif initial des allocations familiales, qui est d'aider les familles les plus modestes à subvenir à l'éducation de leurs enfants, l'AFS SNCF est attribuée sans conditions de ressources et avec un montant bien plus élevé pour les cadres et les salarié-e-s des niveaux les plus hauts !

Les principes de base

- Chaque enfant compte pour 1, excepté l'enfant en garde alternée qui compte pour 0,5.
- Le montant est fixe pour un enfant, qu'il soit en résidence alternée ou permanente.
- A partir de deux enfants, le montant est fonction de la qualification du salarié.
- Le barème est disponible en annexe du Grh00649.
- Cette allocation est versée mensuellement.
- En cas de couple de salarié-e-s d'une des cinq sociétés SNCF, l'AFS est payée au/à la salarié-e placé sur le niveau hiérarchique le plus élevé excepté une demande contraire des deux salariés.

En rouge, les montants actuels

| Classes | 1 - 2 | 3 - TA | 4 - TA/TB | 5 - TB | 6 | 7 | 8 - 9 | Nombre d'enfants | Toutes classes |
|---------|---------|---------|-----------|---------|---------|---------|---------|--------------------|----------------|
| | 3,25€ | 3,25€ | 3,25€ | 3,25€ | 3,25€ | 3,25€ | 3,25€ | 1 enfant | 10€ |
| | 72,03€ | 78,53 | 92,38€ | 102,51€ | 114,21€ | 130,87€ | 147,08€ | 2 enfants | 150€ |
| | 173,48€ | 190,80€ | 227,77€ | 254,81€ | 285,55€ | 330,08€ | 373,57€ | 3 enfants | 380€ |
| | 120,50€ | 133,27€ | 160,92€ | 181,46€ | 204,42€ | 237,95€ | 270,38€ | par enfant en plus | 280€ |

EN VERT, CE QUE DEMANDE SUD-RAIL POUR TOUTES ET TOUS

Une allocation qui favorise les plus hauts revenus

- Un-e agent-e d'exécution touche une somme bien inférieure à celle d'un-e cadre dirigeant-e !
- Plus on monte dans la hiérarchie, plus l'allocation augmente, alors que les besoins des enfants restent les mêmes !
- Les familles modestes sont laissées de côté alors que ce sont elles qui ont le plus besoin d'aide !

Un système injuste et inégalitaire !

L'AFS SNCF n'est pas une vraie aide sociale, mais un avantage déguisé pour les plus hauts salaires. Ce mécanisme va à l'encontre de la solidarité et de l'esprit des allocations familiales, qui devraient profiter à toutes et tous de manière équitable. Pendant que certain-e-s agent-e-s peinent à joindre les deux bouts, les cadres profitent d'un supplément de revenu injustifié !

SUD-RAIL PORTE UNE REVENDICATION JUSTE ET SOLIDAIRE !

Un montant unique et égalitaire pour toutes et tous les salarié-e-s, indépendamment de leur statut !

Une vraie aide aux familles qui en ont le plus besoin, et non un cadeau pour les hauts revenus !

La fin d'un système injuste qui accentue les inégalités au sein de la SNCF !